

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 43 du 20 décembre 2018

**PARTIE PERMANENTE
État-Major des Armées (EMA)**

Texte 7

DÉCISION 208/ARM/EMA/PERF/REG

portant création de l'organisme interarmées « centre d'analyse en lutte informatique défensive ».

Du 20 juillet 2018

ÉTAT-MAJOR DES ARMÉES : *sous-chefferie « performance »* ; bureau « réglementation ».

DÉCISION 208/ARM/EMA/PERF/REG portant création de l'organisme interarmées « centre d'analyse en lutte informatique défensive ».

Du 20 juillet 2018

NOR A R M E 1 8 5 1 9 4 7 S

Classement dans l'édition méthodique : BOEM 110.3.5.5.1

Référence de publication : BOC n° 43 du 20 décembre 2018, texte 7.

La ministre des armées,

Vu le code de la défense, notamment les articles R3211-1 et D3121-24-2 ;

Vu l'arrêté du 20 mars 2015 modifié, portant organisation de l'état-major des armées et fixant la liste des commandements, services et organismes relevant du chef d'état-major des armées ou de l'état-major des armées,

Décide :

Art. 1er. Le centre d'analyse en lutte informatique défensive (CALID) est créé en tant que formation administrative relevant du chef d'état-major des armées à compter du 1^{er} janvier 2019.

Art. 2. Le CALID est responsable du volet spécialisé et de l'expertise opérationnelle de cyberdéfense. Il est le centre de surveillance, de détection et d'alerte du ministère des armées en la matière.

Il fournit la première capacité d'intervention et d'analyse des évènements de lutte informatique défensive.

Art. 3. Le CALID est implanté à Paris. Son expertise technique est située à Rennes.

L'organisation et le fonctionnement du CALID sont fixés par instruction.

Art. 4. AUTOMATISATION :

Clair libellé de la formation : centre d'analyse en lutte informatique défensive.

Implantation géographique : Paris - Rennes.

Code d'identification 2019 du référentiel en organisation (REO) : 0AGA.

Art. 5. La présente décision est publiée au *Bulletin officiel des armées*.

Pour la ministre des armées et par délégation :

*Le général de corps d'armée,
sous-chef d'état-major « performance »,*

Patrick DESTREMAU.